

# PROCES VERBAL

## du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

### 10 d cembre 2008

**PROCES VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE MOINS 2 ABSTENTIONS  
AU CEVU DU 11 FEVRIER 2009**

**Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est r uni en s ance pl ni re  
le :**

**Mercredi 10 d cembre 2008**

A 14 heures   la Pr sidence de l'Universit  – salle du Conseil

#### **COLLEGE ENSEIGNANT A ET B**

##### **MEMBRES PRESENTS :**

##### **Coll ge enseignants A**

M. Eric DELABAERE, Melle H l ne BOUCARD, M. Fabrice GUERIN, Mme Genevi ve MAURAS, M. Aziz BALLOUCHE, M. Didier LE GALL.

##### **Coll ge enseignants B**

Mme Sabine MALLET, M. Jean-Ren  MORICE, Mme Mich le FAVREAU, M. Guillaume NICOLAS.

**AYANT DONNE PROCURATION** : M. Dominique JONCHERAY, M. Adnan MECHBAL, Mme Isabelle RICHARD.

##### **EXCUSES :**

Mme Monique SAUNIER.

##### **MEMBRES ABSENTS**

Melle Sandra PALMERO, M. Serge BLONDEL.

#### **COLLEGE "BIATOSS"**

##### **MEMBRES PRESENTS**

Mme Brigitte BICHET, Mme Christine BEDU, Mme Monique BERNIER, Mme Emilie BOMAL.

## COLLEGE « ETUDIANTS »

### **MEMBRES PRESENTS**

Melle Nolwen ROISSE, M. Simon CLEREC, Melle Chloé NETTER, Melle Emilie MOREAU, M. Mathieu GONOT-GASCHARD.

### **MEMBRES ABSENTS**

Melle Océane TOTO, M. Alix ARTHAUD, M. Valentin BROUILLARD, Melle Estelle BROUSSE, M. Alexis COCHIN, M. François Loïc PICHARD, M. Mickael GOUIN, M. Bryan COUBARD, Melle Claire SERVOIN.

### **AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Antoine MURZEAU  
M. Guillaume IFRAH

## COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

### **AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme LANNAUD ROLLAND, Directrice du CLOUS.

### **MEMBRES ABSENT**

M. MUSSET, représentant du comité d'expansion.  
M. LAHEURTE, représentant de la CCI.

## MEMBRES INVITES

### **PRESENTS**

M. Christophe BOUJON, Directeur du SUIO.  
M. Christian ROBLEDO, Directeur de l'ISTIA.

### **EXCUSES**

Mme l'Inspectrice d'Académie.

## SOMMAIRE

1. Informations diverses .....	4
2. Conventions .....	5
3. Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle : présentation du projet .....	7
4. Demande de stage en ligne sur l'ENT .....	14
5. Mise en place d'un groupe de travail licence : désignation des membres.....	15
6. Questions diverses .....	16

**M. Martina**, Président de l'Université, ouvre la séance.

## **1. Informations diverses**

**M. Martina** informe que dans le cadre du nouveau modèle d'affectation des moyens aux universités, la dotation globale de fonctionnement attribuée à l'Université d'Angers doit augmenter de 25 % soit une dotation qui passera de 16 millions d'euros à 20 millions d'euros.

Dans la projection des trois années à venir on devrait bénéficier d'une augmentation de 58,9 % ce qui laisse envisager la mise en place d'une véritable politique budgétaire.

En ce qui concerne l'attribution de postes pour 2008, nous bénéficions de 7 postes mais en redonnons 2. Le gain réel étant de 5 postes. D'ici trois ans, on bénéficiera de 13 postes.

Pour l'université d'Angers, le nouveau modèle d'allocation des moyens s'est basé sur les critères suivants :

- une université sous encadrée,
- une université qui développe une valeur ajoutée bien au dessus de la moyenne,
- une université avec une performance de recherche très efficace par rapport à sa taille.

Les universités ayant bénéficié d'une augmentation de la DGF similaire sont : Bordeaux II, Paris 7, Lille II, Montpellier I et Lyon II.

D'ici trois ans, les universités qui bénéficieront d'une augmentation de 50 % sont : Bordeaux II, Paris 7, Angers et Lille II.

**M. Martina** explique que la satisfaction vient du fait que l'université s'intègre très bien dans ce processus normé. Cependant, ce modèle reste sensible. Il faut prendre en compte des variables telles que : l'évolution des effectifs, la valeur ajoutée, le taux de réussite et l'activité et la performance en recherche.

L'évolution du plan licence, lui est un fort levier, qu'il faut maintenir et développer.

Pour 2009 la marge de manœuvre sera plus grande. La commission du budget pourra définir de réels objectifs, dans le cadre d'une politique budgétaire renouvelée.

**Mme Mauras** se félicite des résultats obtenus par M. Martina et fait remarquer que c'est également le fruit du travail d'une collectivité dans le cadre d'actions communes de développement.

**M. Martina** ajoute que c'est le résultat d'années d'évolution jusqu'à présent insuffisamment reconnue. Il conclut que les critères de performances de l'université d'Angers sont comparables aux universités beaucoup plus importantes.

**M. Martina** précise également qu'une grande disparité existe entre les universités et qu'une redistribution est bienvenue. Le président indique que l'université est confortée

dans sa politique de stratégie financière d'une part par la présentation d'un budget de précaution et d'autre part par la possibilité de fixer des objectifs en termes de projet et de retour sur investissement

## 2. Conventions

### Convention entre l'Université d'Angers (ISTIA) et le groupe HECI (Maroc) :

**M. Delabaere** précise que cette convention est un renouvellement. L'ISTIA a mis en place un programme d'échange avec un réseau marocain d'écoles du service public et s'inscrit dans une stratégie globale de développement à l'international de l'ISTIA.

**M. Robledo** précise que cette convention existe depuis 2004. Elle est conclue pour 2 ans c'est-à-dire pour la durée d'habilitation du master 2 avant que ce dernier ne se transforme en master DUBY. L'idée de cette convention est venue de la constatation d'un temps d'intégration trop long des étudiants étrangers par rapport à une durée de formation réduite. La particularité réside dans le fait que la formation est réalisée par des enseignants de l'ISTIA avec une équipe formée et validée par l'ISTIA sur place. Les frais d'inscription sont de 40000 dirham soit à peu près 4000 euros. Il estime que le coût direct que supporterait un étudiant marocain en France approcherait voir dépasserait ce montant.

**M. Ballouche** demande si dans ce cadre une politique d'appui sur les bourses existe.

**M. Robledo** répond qu'il y a un système de bourses proposé par l'établissement. Cette formation s'adresse soit à des personnes qui ont déjà une activité salariée soit à des étudiants pour qui le coût de scolarité est moindre. Par ailleurs il précise que ce projet s'inscrit dans une logique de développement de l'ISTIA et de la politique internationale de l'université d'Angers.

**M. Ballouche** est sensible à l'argumentaire mais reste extrêmement réservé quant aux délocalisations des formations à l'étranger vers des établissements privés. Le choix du partenaire posera le problème du coût final.

**M. Delabaere** soumet cette convention au CEVU qui émet un avis favorable avec 3 abstentions et 1 voix contre.

### Conventions entre l'Université d'Angers (ESTHUA) et le groupe Sup de Co la Rochelle :

**M. Delabaere** rappelle qu'il s'agit aussi d'un renouvellement de convention. Ces conventions concernent d'une part la licence ingénierie des services et d'autre part le master « métiers du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs ». Cette coopération est à l'origine une demande de Sup de Co la Rochelle qui souhaitait développer des formations dans le tourisme. Il précise que le contenu des formations ne sont pas les mêmes et les débouchés professionnels ciblés sont également différents.

**M. Delabaere** soumet cette convention au CEVU qui émet avis favorable à l'unanimité.

## **Convention entre l'Université d'Angers (ESTHUA) et l'Institut de Tourisme SAHID à Jakarta : avis favorable à l'unanimité.**

**M. Morice** présente cette convention. Il s'agit d'une double diplomation avec un institut privé financé par une chaîne d'hôtel. Les étudiants viendraient de janvier à décembre. Il précise que l'ambassade de France à Jakarta est à l'origine du projet et proposera des aides financières. Il ajoute que les universités françaises sont peu présentes en Indonésie.

**M. Delabaere** soumet cette convention au CEVU qui émet avis favorable à l'unanimité.

## **Avenant n°1 à l'accord de coopération entre l'Université d'Angers et Oxford Brookes University :**

**M. Delabaere** présente ce dossier. Il s'agit d'une formalisation de la convention cadre et également d'une double diplomation. Les étudiants bénéficient d'une bourse qui couvre largement les frais d'inscription.

**M. Le Gall** précise que les collègues anglais sont très motivés, pour les étudiants c'est une opportunité d'accéder à une formation qui leur permettra d'enseigner en Angleterre.

**Melle Netter** indique qu'apparemment dans le cadre de cet accord les étudiants s'engagent à enseigner sur place pendant 2 ans.

**M. Ballouche** estime que l'université n'exploite pas suffisamment la possibilité de la double diplomation.

**M. Delabaere** soumet cette convention au CEVU qui émet avis favorable à l'unanimité.

## **Convention entre l'Université d'Angers et l'association premiers plans :**

**M. Martina** présente cette convention. Elle illustre parfaitement le volet culturel du projet d'établissement. Il informe que Vox Campus intégrera bientôt l'espace culturel et que de nouvelles UEL pourront être proposées.

Le festival premier plan représente un partenaire naturel pour l'université et avec une diversité d'approches, amenant une réflexion critique en terme de « formation » et non « de consommation ».

### **Ce partenariat revêt différents aspects :**

- Une billetterie privilégiée
- La promotion du festival
- Une rétrospective « Luis Buñuel » avec l'intervention de M. Fraile comme spécialiste du cinéma espagnol.

- La mise en place d'un jury « étudiant » d'Angers avec remise de prix. Ce jury, une fois sélectionné (sur CV) bénéficiera d'une formation.
- Organisation de rencontres et de tables rondes.

**M. Martina** indique que cette convention est conclue pour un an, elle sera renouvelée avec un développement de nouvelles activités toujours dans l'optique de «formation» des étudiants.

**M. Clérec** demande qui va tenir les billetterie. M. Martina répond qu'il n'y a aucun monopole. L'organisation de la billetterie est une initiative de la Fé2a, mais ce n'est pas à l'Université de fédérer les initiatives étudiantes. La convention est plus large que le projet étudiant.

Melle **Netter** indique que l'information sur le 1<sup>er</sup> plan était donnée dans le cadre de l'ENT.

**M. Delabaere** soumet cette convention au CEVU qui émet avis favorable à l'unanimité.

### **3. Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle : présentation du projet**

**M. Martina** informe que des crédits sont affectés à cette mission. Les crédits du plan licence ont été classés et affectés en fonction des dossiers remontés. Il insiste sur le fait que le BAIP ne mettra pas en place une gestion centralisée des stages. C'est la diversité des approches qui fait la richesse de la pratique de notre université.

Au niveau central la tête de réseau procèdera à un bilan des « bonnes pratiques » ainsi qu'à l'établissement d'un échéancier.

**M. Boujon** présente le BAIP comme « structure de coordination ».

## Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle Université d'Angers



### ▪ Structure

Une tête de réseau d'acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion professionnelles (« modèle réticulaire coordonné »).

### ▪ Objectif

Améliorer la transition formation-emploi.

### ▪ Missions essentielles

Cerner, favoriser, coordonner les activités sur l'orientation et l'insertion pro

- En recensant et en développant les actions existantes à l'Université d'Angers ;
- En proposant de nouvelles actions;
- En valorisant les compétences des étudiants ;
- En décloisonnant les représentations du monde universitaire et du monde de l'emploi.

## Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle Université d'Angers



### ▪ Principe

#### **l'orientation professionnelle : une mission publique**

**Des activités individuelles ou en groupe, en face à face ou à distance :**

- production et diffusion de l'information sur les stages et les emplois;
- mise à disposition d'outils d'auto-évaluation et d'évaluation ;
- entretiens de conseil ;
- programmes de préparation à l'emploi ;
- stages de découverte ;

**Remarque** : les services partenaires de l'orientation et de placement n'ont pas vocation à fixer la politique de la transition formation-emploi.

## Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle Université d'Angers



### ▪ Constat

- les emplois des jeunes de moins de 26 ans à la sortie d'une formation  
1/2 temporaires et 1/3 à temps partiel (rapport OCDE 2001)
- des prévisions économiques allant dans le sens d'une diminution des stages (cf. enquête du 20/11/08 dans Le Monde).



**Des étudiants qui doivent être accompagnés vers l'emploi ou vers un retour prochain à la formation :**

- lorsque leur diplôme obtenu est éloigné de l'insertion ;
- lorsqu'ils rencontrent des difficultés temporaires (adaptation, accès aux stages) ;
- lorsqu'ils souhaitent quitter précocement l'Université.

## Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle Université d'Angers



### ▪ Les acteurs de l'insertion à l'UA

- le SUIO de l'Université d'Angers créé en 1977 : par ses actions d'accompagnement individuel (simu. d'entretiens, rédaction de CV, bilan de compétences ...) et collectif des étudiants (interventions dans les M2 Pro) ;
- la plateforme d'insertion professionnelle créée en décembre 2007 : par sa mission de suivi des étudiants sortants ;
- le groupe de suivi de l'insertion professionnelle : à travers ses échanges et sa réflexion sur les outils d'insertion existant dans les composantes (5 rencontres depuis le 17 janvier 2008 réunissant personnel administratif et enseignant) ;

## Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle Université d'Angers



### ▪ Le(s) partenaire(s) conventionné(s) de l'insertion

- l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC)  
convention signée avec l'UA le 04 novembre 2008 ;

### ▪ Les partenaires ou prestataires locaux de l'insertion

- le futur « Pôle Emploi » du bassin d'emploi d'Angers ;
- la Mission Locale d'Angers ;
- la Maison de l'Emploi ;
- l'association Unis-cité au niveau départemental ;
- l'AFIJ au niveau de son antenne régionale.

## Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle Université d'Angers



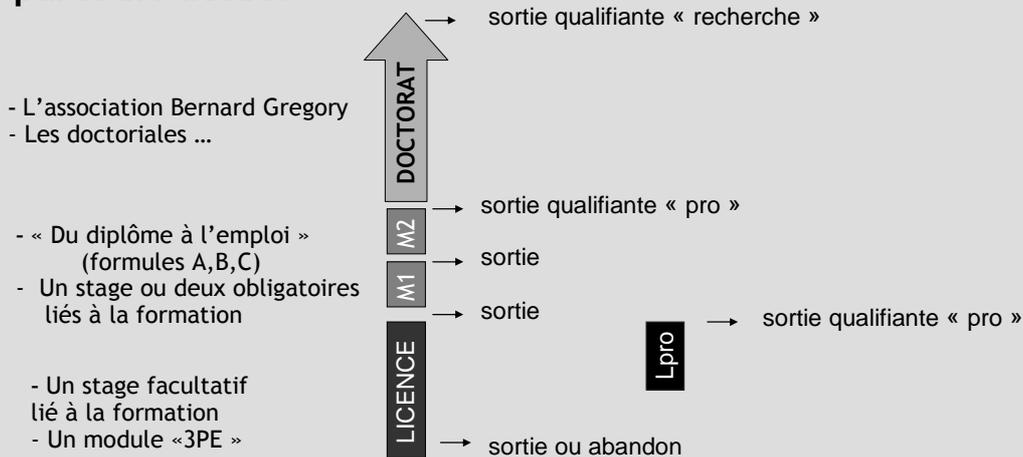
### ▪ L'intérêt du BAIP

- = répondre à la mission générale d'insertion de l'Université d'Angers  
(article L.611-5 de la loi du 10 août 2007) ;
- = clarifier la mission d'insertion aux différents niveaux structurels ;
- = reconnaître, responsabiliser et former les acteurs internes sur cette  
question en collaboration étroite avec le CEVU ;
- = rendre lisible à l'externe la mission d'insertion pro
- auprès du ministère de tutelle (rapport annuel au CEVU)
- auprès des partenaires sociaux publics et associatifs,
- auprès des secteurs d'activité du bassin d'emploi,

# Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle Université d'Angers



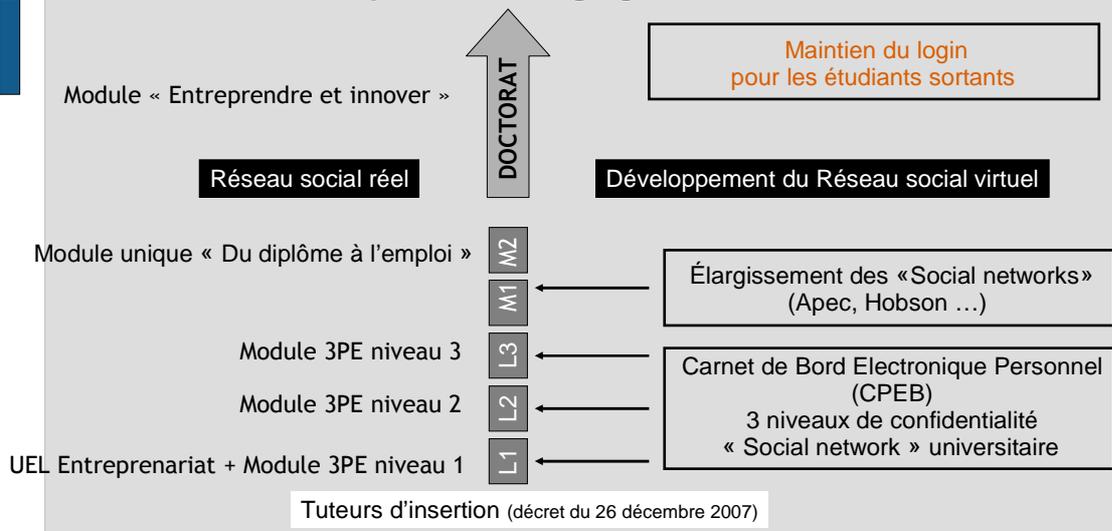
## la transition formation-vie active dans le parcours actuel



# Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle Université d'Angers



## le BAIP : une prise en charge graduelle de L à M



## Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle Université d'Angers



### ▪ le BAIP

#### 1. un outil d'accompagnement des étudiants éloignés de l'emploi

- Détection précoce des primo-inscrits en risque de décrochage ;
- Permanence téléphonique ;
- Entretiens d'urgence ;
- Travail autour de la discrimination à l'embauche ;
- Interventions des partenaires de l'insertion selon la problématique (MLA, Pôle emploi, Unis-Cité).

## Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle Université d'Angers



### ▪ le BAIP

#### 2. un outil d'interface avec les entreprises

- Détermination des besoins des entreprises en termes de compétences, de niveau de qualification requis (collaboration: Pôle emploi, MDE) ;
- Détermination des périodes propices à l'embauche ou à la découverte du lieu pour les stages ou les visites ;
- Proposition de témoignages à l'Université d'Angers ;
- Organisation de visites d'entreprise et l'accueil de stagiaires ;
- Proposition de tutorats individualisés pour les étudiants porteurs d'un projet ;
- Mise en place un parrainage d'un groupe d'étudiants avancés de Master1 ;
- Information sur les rythmes de la formation universitaire (semestrialisation LMD) et des plages réservées au stage selon les calendriers des maquettes de formation.

## • le BAIP

### 3. un outil d'information au service des étudiants et des enseignants

- Faire connaître aux étudiants et aux enseignants les métiers de l'entreprise, notamment à travers la participation à la « *Journée du Stage et de l'Emploi de l'Université d'Angers* » ou à des conférences métiers réalisées dans les composantes pédagogiques ;
- Faire connaître aux enseignants les actions menées par les partenaires de l'insertion ;
- Faire connaître aux enseignants la problématique de l'insertion du point de vue réglementaire et économique ;
- Faire connaître aux enseignants la problématique de l'insertion du point de vue de l'activité humaine (adaptabilité, compétences ...)

**Mme Mauras** s'interroge sur les méthodes d'identification des étudiants en décrochage. Le suivi de l'étudiant grâce au carnet de bord sera plus facile si l'étudiant a l'habitude de construire son projet professionnel.

**M. Delabaere** indique que la détection des étudiants en « décrochage » se fait déjà par le biais des enseignants référents.

**M. Martina** rappelle que le Ministère demande d'une part un travail sur le devenir des étudiants et d'autre part sur la construction de l'insertion (par le biais du carnet de bord), sans oublier « les bifurcations qui font partie de la problématique.

**Mme Mauras** fait remarquer que l'évaluation peut se faire à plusieurs niveaux soit une évaluation qualitative (nombre de diplômés) ou quantitative (nombre d'inscrits).

**Mme. Favreau** ajoute qu'il faut prendre en compte la diversité des trajectoires et des parcours, à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année, il existe de multiples passerelles à identifier. Il faut aussi regarder le temps de réussite pour aboutir au diplôme. La réussite des étudiants conditionne l'alimentation des flux.

**M. Ballouche** fait observer que certaines filières plus généralistes n'ont pas suffisamment intégré cette culture de « l'insertion » cependant il existe des outils déjà en place comme les enseignants référents, qui peuvent avoir leur place dans le dispositif.

**M. Martina** rappelle la nécessité d'une cellule d'échange de bonnes pratiques mais le dispositif de pilotage des filières ne doit pas être fait en centrale. Il regrette qu'il n'y ait pas de culture de partage et d'échange.

**M. Gonot Gaschard** pense que le BAIP doit centraliser et diffuser vers les UFR.

**M. Martina** indique que BAIP est un réseau avec une tête de réseau. La porte d'entrée reste la filière ou le parcours.

A la question de **M. Gonot Gaschard** sur la création d'un observatoire de l'insertion, M. Martina fait savoir que c'est le rôle de la plateforme d'insertion Angers /Le Mans.

Pour **M. Le Gall** une bonne insertion c'est d'abord une bonne formation en relation avec le terrain professionnel. Dans le dispositif BAIP il faudra :

- construire un référentiel formation,
- créer et développer une véritable interface avec les entreprises,
- mettre en place un carnet de bord permettant le suivi de l'étudiant et de son tuteur.

**Mme Mauras** est favorable à un échange de bonnes pratiques, l'Université enrichit ses contacts sans pour cela les « diluer ».

#### **4. Demande de stage en ligne sur l'ENT**

**M. Delabaere** présente ce nouveau dispositif : la DSI a étudié la mise en place d'un dispositif permettant aux étudiants de saisir via l'ENT leur **demande stage**, avec les principales données nécessaires à la rédaction de la **convention de stage**. Cette demande, remplie puis imprimée, donne lieu à une validation du responsable pédagogique universitaire. Après accord, ces données sont insérées par le secrétariat des stages dans Apogée de façon automatisée, de manière à alimenter les champs nécessaires à la convention de stage. Le secrétariat imprime la convention de stage définitive, pour signature par les parties contractantes.

**M. Morice** fait remarquer que dans les conventions sous apogée, le champ disponible pour la description des missions est trop court.

**Mme Brault** confirme que lorsque des grands groupes disposent également de leur propre convention, les deux conventions celle de l'entreprise et celle de l'Université doivent être signées.

**M. Delabaere** soumet au vote l'intitulé de l'imprimé « demande de stages ». Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité avec une abstention.

Il soumet également au vote l'objectif du dispositif. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

## **5. Mise en place d'un groupe de travail licence : désignation des membres**

**M. Martina** rappelle l'importance d'un tel projet avec comme point d'encrage le CEVU mais aussi une implication des services.

**M. Delabaere** expose les missions de ce groupe de travail :

Définir des propositions de calendrier homogène pour l'ensemble des licences, tenant compte en particulier de diverses interactions entre les licences (exemple : cas des UEL).

Définir des propositions sur les modalités d'évaluation des étudiants : contrôle continu (ses différentes formes possibles), sur la 1ère session, la 2ème session. Analyse de l'impact pour les étudiants, pour les personnels enseignants, pour les personnels Biatoss (scolarités).

Définir des propositions concernant le suivi de l'assiduité des étudiants. Analyse de l'impact pour les étudiants, pour les personnels enseignants, pour les personnels Biatoss

Analyser le cas particulier du fonctionnement des UEL.

### **Composition, pilotage, modalités de fonctionnement**

1. Pilotage global : le VP-CEVU. Pilote associé, le VP-étudiant
2. Membres issus du CEVU : 4 représentants enseignants (hors VP-CEVU), 4 représentants étudiants (hors VP-étudiant), 2 représentants Biatoss (appel à candidature)
3. Membres représentants les composantes : 1 représentant par composante, désigné par le directeur de composante
4. Responsable DEVE et un personnel DEVE pour la rédaction des synthèses des réunions.

Suivant l'ordre du jour, le groupe de travail pourra être élargi :

1. Aux responsables des licences
2. Au groupe GTM

Des sous-groupes seront définis pour certaines questions, par exemple celle relative au fonctionnement des UEL.

**M. Delabaere** fait un appel aux candidatures :

Les enseignants suivants proposent leur candidature :

- **4 représentants enseignants :**

- Mme Mauras
- Mme Favreau
- M. Morice
- M. Ballouche

Ces membres sont désignés par le CEVU à l'unanimité.

Les étudiants suivants proposent leur candidature :

- **4 représentants étudiants :**

- M. Clérec
- Melle Netter
- M. Gonot Gaschard
- M. Pichard

Ces membres sont désignés par le CEVU à l'unanimité avec une abstention.

Les élus Biatoss suivants proposent leur candidature :

- **2 représentants BIATOS :**

- Mme Bichet
- Mme Bédu

Ces représentants sont désignés par le CEVU à l'unanimité.

## 6. Questions diverses

**Melle Netter** souhaite connaître quelle est la procédure appliquée à l'université pour les suppléments au diplôme.

**Mme Brault** précise que le cadrage existe déjà mais que chaque composante avance à son rythme.

La séance est levée à 17 heures

Le Président de l'Université

Daniel MARTINA



La Directrice des Enseignements et de la Vie étudiante

Brigitte BRAULT

Le Vice-Président du CEVU

Eric DELABAERE

